Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 240

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251744

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche 10 Août 1902 N° 240 Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS | 30me année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

CHAPITRE VII.

Ordonnance du prince-évêque concernant la lettre de franchises d'Imier de Ramstein. — Abus commis par les Montagnards. — Ordonnance du prince-évêque Guillaume de Rinck, au sujet des forêts et des pâturages. — Le maître des basses-œuvres. — Les nouvelles routes. — Mécontentement du peuple à ce sujet. — Un officier prussien en 1740. — Le prince-évêque Jean Conrad de Reinach réforme les abus. — Les Montagnards refusent de s'associer aux révoltés d'Ajoie et s'entendent avec leur Souverain.

Nous avons vu que, par la lettre de franchises de 1384, les colons qui s'établiraient aux Franches-Montagnes jouissaient de beaux privilèges. Toutefois d'après cette lettre de franchises, les forêts, les pâturages, les terres vagues restaient la propriété de l'Etat. Le prince permettait d'y faire des esserts et de s'y établir aux conditions fixées, avec la faculté de jouir de ces domaines de l'Etat d'après les besoins de chacun, comme chose de peu de valeur.

Ces franchises attiraient des cultivateurs, elles leur donnaient une liberté personnelle, elles les exemptaient de la taille ordinaire et les contributions de l'Evêche. Cependant, ces bons Montagnards, quoique très respectueux envers leur Souverain, l'évêque de Bâle, étendirent leurs cultures et leurs clôtures au dépens des domaines de l'Etat, domaines que les souverains laissaient en jouissance commune. Chacun voulait arrondir son petit patrimoine et de là des abus qu'il fallut réprimer. Les forêts, qu'on croyait indestructibles, commençaient à disparaître à force d'y faire des coupes et des dégâts. Les pâturages communs furent convertis en clôture privées et ces clôtures étaient faites avec du bois qu'on prenait librement dans les forêts de l'Etat sans aucune autorisation. Les abus allèrent si loin dans ce gaspillage que l'évêque de Bâle dut intervenir pour ne pas voir la destruction complète de ces forêts.

Pendant la guerrre de Trente Ans et surtout après l'occupation, les paysans rebatirent leurs maisons incendiées. Il se fit à cette occasion un gaspillage dans les forêts, tel qu'en mars 1670, l'évêque se vit forcé, malgré la triste situation du peuple, de donner des ordres sévères pour limiter ces abus et empêcher la destruction des forêts. Enfin en 1702, une commission fut envoyée à la Montagne pour prendre connaissance de toute l'étendue du mal. Quand le rapport fut établi, le prince défendit de faire de nouvelles pâtures au profit seulement des particuliers et au détriment des autres.

Il ordonna que la jouissance des pâturages communs serait réformée. Jusqu'alors, en suivant l'ancien usage, on permettait d'estiver sur les pâturages autant de bétail qu'on en pouvait garder l'hiver. Il arrivait que le riche absorbait à lui tout seul la part du petit cultivateur. Il fut convenu que trois journaux de terres cultivées sur le réage donneraient droit à estiver une bête de gros bétail et il fut accordé à tout individu, ayant peu de terre où n'en possédant pas, le droit d'estiver une pièce de gros bétail ou quatre petites. [1])

On ne pouvait user du pâturage qu'au jour marqué par le châtelain de Saignelégier, après la monte de dîmes. Comme les bois des Franches-Montagnes étaient si bien exploités par les habitants, le prince dût prendre des mesures sévères pour les conserver, comme nous venons de le dire. Cette mesure était absolument nécessaire pour la conservation des forêts de ce pays. Il était d'usage de faire des clôtures en bois pour enfermer les pâturages et les propriétés. L'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein, défendit par une ordonnance, du 29 août 1702, de faire ces *barres* en bois « pour empêcher le détriment du bois qui vient fort rare dans la Franche-Montagne ». On devait désormais faire ces barres en pierres et en murs, et ne barrer que les enclos qui y étaient déjà.

Les gens de la Montagne souvent ne comprenaient pas bien leurs intérêts, ils avaient pris l'habitude de réduire en pâturage les terres cultivées. Et ces changements se faisaient sans l'autorisation du prince. Celui-ci défendit l'extension des pâturages. Cette mesure était juste, mais ne fut pas suivie. Lorsque quelques années plus tard, la disette se fit sentir aux Franches-Montagnes, on en trouva la cause dans la préférence générale donnée à la pâture sur le labourage,

1) Archives de l'Evêché.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 4

MOZETTE

PAR

JEAN BARANCY.

III

Elle était d'ordinaire charmante et douce, la petite rivère qui suivait sa route en fredonnant et se perdait là-bas, en méandres chatoyants, sous la tombée des feuilles.

Et pourtant, un matin d'avril, le meunier fronça ses gros sourcils en la regardant.

— Eh ! eh ! dit-il, tandis que ses yeux étonnés et soudain anxieux l'interrogeaient, est-ce que, par hasard, elle s'aviserait de vouloir être méchante. Il y a du temps que ça ne lui est arrivé.. Et il ne faudrait pas que...

Il n'acheva pas sa pensée, et un frisson courut sur sa chair eu souvenir qu'il évoquait.

En effet, la rivière si jolie avec sa robe aux reflets changeants, la petite rivière aux allures pacifiques qui s'en allait lentement, comme une promeneuse sentimentale roucoulant une romance, avait eu autrefois, cela datait de longtemps, mais chacun se le rappelait encore au pays, un terrible accès de colère.

Mais c'était en plein été, à la suite d'un orage si violent que le sommet des montagnes boisées, sur un parcours de plusieurs kilomètres, on avait été ravagé.

Toussaint passa sa main sur son front pour chasser la vision terrifiante et rentra au moulin, cherchant à se réconforter et à se rassurer lui-même. Pareille catastrophe ne devrait certainement plus se reproduire, la nature ne subissant de ces perturbations que si rarement, si rarement, qu'elles étaient, dans ces contrées au moins, un fait absolument exceptionnel. Et, d'ailleurs, ce n'était pas la saison des orages !...

— A quoi pensez-vous, père ? demanda tout à coup à ses côtés une voix émue, vous paraissez bien soucieux...

— Ah ! c'est toi, Mozette ? répliqua-t-il. Je pensais que notre rivière n'a pas bonne mine ce matin.

— C'est vrai, dit-elle ; mais ça lui est arrivé bien d'autres fois de paraître moins gaie et presque fâchée.

— Heu ! fit-il ; pas comme aujourd'hui.

— Est-ce que vous auriez peur d'elle ? demanda-t-elle en s'efforçant de rire.

— Oh ! peur ! répliqua t-il. Tu me crois donc bien poltron ?

— J'ai entendu des gens qui disaient : elle pourrait bien nous jouer quelque mauvais tour.

— Elle en serait bien capable, la mâtine !

— Ah !... murmura-t-elle ; est-ce que, des fois, elle a débordé ?

— Je l'ai vu une fois, mais une seule fois, sortir de son lit, répondit-il, et elle était furieuse.

Ça n'arrivera plus certainement, car les gens